

MAIRIES

Ressons sur Matz, le - 2 MARS 2023

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes-sur-Aronde
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuvilly
Élincourt-Ste-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquégise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Affaire suivie par : Vincent HAUDIQUET
Nos réf : VH/VW – N°0031
Objet : Soutien aux épiceries solidaires/ sociales.

Mesdames, Messieurs les Maires,

Afin que tous les habitants du territoire qui connaissent des difficultés et se trouvent en situation de précarité puissent accéder à une alimentation variée et de qualité à prix réduit, la Communauté de Communes du Pays des Sources a souhaité soutenir les épiceries solidaires et sociales qui proposent ce service.

C'est ainsi, que par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022, a été validé le **principe de soutenir les épiceries solidaires et sociales d'Orvillers-Sorel (gérée par le CSR de Ressons) et de Noyon.**

La subvention sera calculée à hauteur d'un euro par habitant des communes adhérentes ou dont les habitants utilisent les services d'une de ces structures. Son versement sera annuel et interviendra sur production d'un bilan financier et d'un bilan d'activité (détaillant l'adhésion/fréquentation des communes concernées) par la structure gestionnaire.

Je vous invite donc à informer vos habitants qui seraient dans la difficulté qu'ils peuvent se rapprocher d'une de ces épiceries sociales et solidaires. **Pour les communes dont les habitants iraient plus facilement sur Noyon (ex canton de Lassigny), la commune doit/ devra adhérer à l'épicerie solidaire de Noyon, laquelle déduira de la cotisation due (1,60€/habitant) les 1€/habitant versés par la communauté de communes**

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements relatives à cette nouvelle mesure,

Et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président

René MAHET
Oise